


De la fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage

 La Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, créée en 1979, a pour rôle d'acquérir des territoires dans un but conservatoire.

En 2012, la Fondation est propriétaire de plus de 5 000 hectares répartis dans 59 départements français. Les zones humides prennent une place toute particulière au sein de ce patrimoine, avec plus de 3 800 hectares répartis en 70 sites dans 37 départements. La partie orientale du lac de Grand-Lieu (Loire-Atlantique) est le site le plus emblématique. Ces territoires, gérés par les fédérations départementales des chasseurs, ont tous donné lieu à des travaux de réhabilitation exemplaires. Par exemple, la création de mares et l'entretien des fossés sur le site du marais de Moins en Charente-Maritime ont permis de sauver cette zone humide menacée par l'agriculture intensive.

Le financement de la Fondation est assuré par des donations volontaires émanant des fédérations départementales de chasseurs et par des donations privées.